

**Communauté Economique et
Monétaire de l'Afrique centrale**



République Centrafricaine

Unité – Dignité – Travail



Programme Economique Régional

Volet Centrafrique

Mai 2011

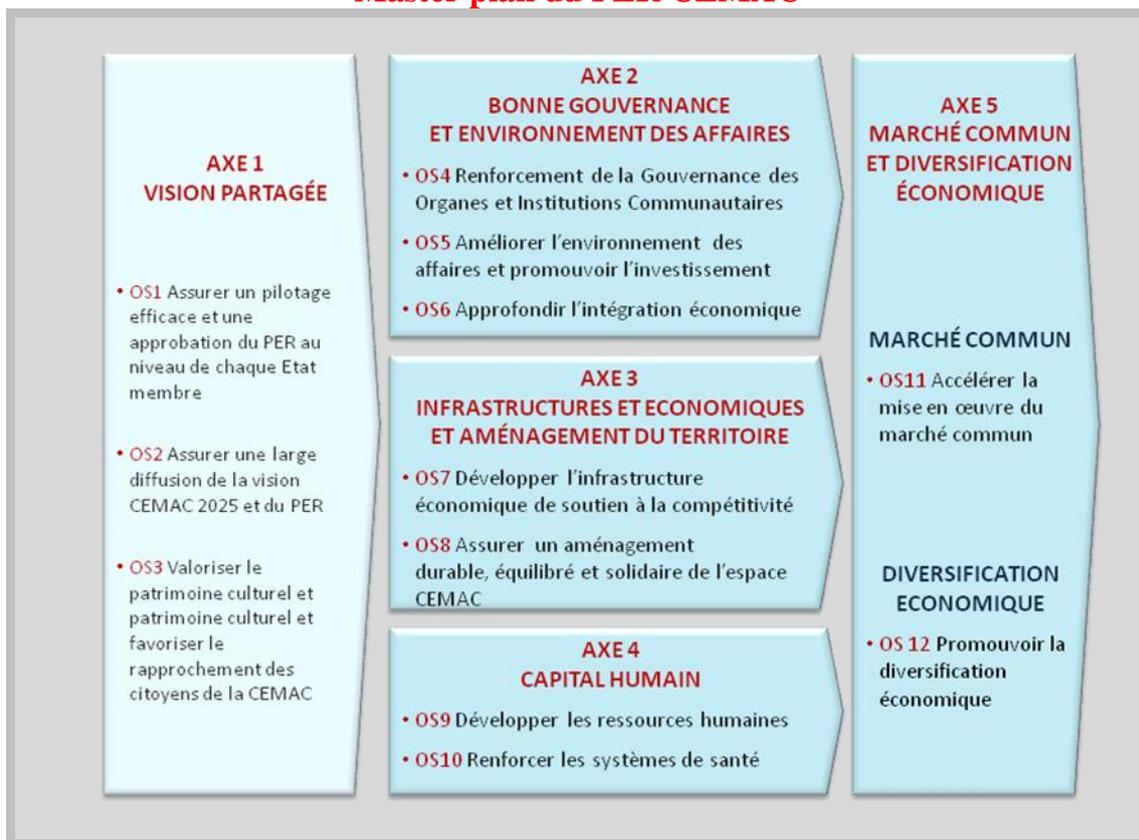
Introduction

Liens du PER/CEMAC avec les priorités de développement du gouvernement centrafricain

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, (DSRP 2008-2010) qui est le cadre de référence stratégique en matière de politique de développement en Centrafrique se décline autour de quatre principaux axes à savoir : (i) la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ; (iii) la diversification de l'économie et (iv) le développement du capital humain.

Toutes les préoccupations à l'arrière plan des axes stratégiques du DSRP de la République Centrafricaine sont également présentes dans les cinq axes du Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC. Il s'agit donc des objectifs qui se portent les uns les autres. Une telle passerelle permet d'assurer une bonne articulation entre le niveau régional et le niveau national.

Master plan du PER CEMAC



Le PER CEMAC constitue ainsi un vecteur majeur de redynamisation de l'économie centrafricaine. Il contribuera au renforcement de ses infrastructures, à travers le financement de trois tronçons routiers, de deux projets d'interconnexion électrique et d'aménagement hydroélectrique et d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire. Il facilitera également son désenclavement, d'une part par le renforcement

de l'axe Pointe Noire-Brazzaville-Bangui, en particulier l'amélioration de la navigabilité sur l'axe fluvial Congo-Oubangui et d'autre part par la mise en place d'AIR CEMAC. Ce désenclavement permet de faire de Bangui un grand pôle économique régional pour la valorisation des produits de pêche (notamment fluviale), qui fera l'objet durant la phase 1 du PER d'une Zone Economique Spéciale pilote, dans le cadre de la solidarité avec les pays enclavés. Ces infrastructures modernes, renforcées par un cadre des affaires plus adapté (cadre PPP, fonds Infrastructures CEMAC) devrait faciliter un regain d'investissements pour valoriser le potentiel considérable de la RCA en ressources naturelles (bois, mines, terres agricoles, hydroélectricité).

Par ailleurs, le PER confortera la position du Centrafrique par la création d'une Zone Economique Spéciale à Bangui. Par ailleurs, le PER contribuera de façon significative au renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la RCA, à travers la politique régionale et nationale de Qualité et Mise à Niveau, le renforcement du dispositif statistique national, l'appui à la réforme LMD des universités, le soutien à la formation professionnelle et le renforcement des capacités de l'administration en matière de politiques commerciales, de politiques de concurrence et de négociations commerciales internationales. La Cellule Nationale du PER de la RCA aura à ce titre un rôle majeur à jouer, pour veiller à la bonne mise en place de ce programme, en particulier sur les projets présentés dans le tableau suivant.

Le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 89 projets

Les cinq axes sont : i) la vision partagée, ii) la bonne Gouvernance et l'environnement des affaires, iii) les Infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, iv) le capital humain et v) le marché commun et diversification économique. L'encadré 1 présente un panorama des axes et des objectifs stratégiques. L'axe 1 Vision partagée, qui vise à assurer la diffusion et le partage de la vision CEMAC 2025, se décline en 3 objectifs stratégiques : Assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque État membre, assurer une large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER et valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC. L'axe 2 Bonne Gouvernance et Environnement des affaires, qui vise à bâtir des institutions communautaires solides et un environnement des affaires attractif dans l'espace CEMAC, se décline en 3 objectifs stratégiques : consolider la Bonne Gouvernance, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement et approfondir l'intégration économique. L'axe 3 Infrastructures économiques et aménagement du territoire, qui vise à assurer la mise à niveau de la CEMAC en matières d'infrastructures économiques, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité et assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC. L'axe 4 Capital Humain, qui vise à renforcer de manière substantielle le capital humain de la Communauté, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer les ressources humaines et renforcer les systèmes de santé. Enfin, l'axe 5 Marché commun et diversification économique, qui vise à accélérer la mutation de la CEMAC

en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants et en une plateforme compétitive d'exportation vers les marchés internationaux, se décline en 2 objectifs stratégiques : accélérer la mise en œuvre du Marché Commun et promouvoir la diversification économique.

La mise en œuvre du PER va connaître une montée en régime progressive de 2011 à 2015

Cette stratégie progressive de mise en œuvre répond à trois contraintes qu'il est indispensable de prendre en compte : i) les capacités des institutions communautaires, en particulier de la Commission de la CEMAC, qui vont se renforcer progressivement et permettre une activité de plus en plus élargie, ii) le calendrier de mise en œuvre des projets, qui doivent passer par une phase d'études et de préparation avant la phase d'exécution, iii) la disponibilité du financement, qui sera également progressive parallèlement à la mobilisation des partenaires autour du PER CEMAC.

Sources et méthodes d'élaboration du PER-Volet Centrafrique

Pour que le Programme Economique Régional (PER) soit efficace, il faut qu'il soit pris en charge par le pays et reçoive un large appui de l'opinion publique. Le PER-VOLET-PAYS décrit les programmes et projets, structurels et intégrateurs qu'un pays mettra en œuvre pendant entre 2011 et 2025 pour « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain. Les PER-VOLET-PAYS sont élaborés par les gouvernements des Etat membres de la Communauté avec le concours des services de la Commission de la CEMAC selon un processus participatif dans lequel s'impliquent toutes les parties prenantes au niveau national. Les PER-VOLET-PAYS servent de cadre aux financements communautaires.

Cinq grands principes régissent le dispositif des PER-VOLET-PAYS. Les Programmes Economiques Régionaux des pays doivent être :

- Elaborés par les Cellules nationales du PER avec une large participation de la société civile;
- axées sur les résultats et les mesures susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur les pauvres;
- intégrateurs dans la perspective de sélection des programmes et projets
- orientées sur le partenariat via la participation concertée des partenaires du développement (gouvernement, parties prenantes au niveau national et bailleurs de fonds extérieurs);
- et inscrites dans une perspective à long terme du recul de la pauvreté.

En effet, prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets a été adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

1. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
2. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
3. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.

Le PER-VOLET-PAYS n'en est pas pour autant un document négocié. Il fait ressortir toutes les différences qu'il peut y avoir entre le programme défini par le pays et ceux conçus dans une optique essentiellement intégrateur. Un rapport d'avancement annuel sera publié durant sa mise en œuvre.

TABLES DES MATIERES

Document liminaire

Introduction
Table des matières
Sigles et abréviations
Sources et méthodes
Indicateurs de Base

Première partie : Information de base sur le pays

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique
1.1.2. Climat, sols et végétation
1.1.3. Population
1.1.4. Organisation politique et administrative

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Situation économique
Evolution du niveau des prix
Finances publiques
Dette
Commerce extérieur
Principales contraintes au développement

1.2.2. Situation sociale

1.2.3. Perspectives à moyen terme

Deuxième partie : La réponse communautaire face aux priorités de développement du Cameroun

2.1. Les grandes lignes de politiques et stratégies de développement du Cameroun

2.2. Les Axes stratégiques du PER CEMAC face aux priorités du Cameroun

2.2.1. Projets intégrateurs du Cameroun pour le quinquennat 2011-2015

2.2.2. Projets intégrateurs du Cameroun pour les années d'après

SIGLES ET ABREVIATIONS

A compléter par l'équipe CEMAC au terme de la rédaction de la version finale du document.

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE

POPULATION

PIB PAR HABITANT (2010)

INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (2010)

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE

Densité de la population (2010)
Taux de croissance démographique
Répartition de la population
 Urbaine
 Rurale

SANTE

Taux de mortalité infantile
Espérance de vie à la naissance
Accès à l'eau salubre
Accès aux moyens d'assainissement
Médecins pour 25 000 Habitants

EDUCATION

Taux brut de scolarisation au primaire
Taux net de scolarisation au primaire
Taux brut de scolarisation au secondaire
Taux net de scolarisation au secondaire
Taux d'alphabétisation des adultes de 10 ans et plus

ECONOMIE

Croissance réel du PIB (2010)
Taux moyen de croissance (2000-2010)
Part du secteur d'activité dans le PIB
 Primaire
 Secondaire
 Tertiaire
Dette publique
Ratio du service de la dette
Seuil de pauvreté

INFRASTRUCTURES

Routes revêtues
Routes en terre
Voies ferrées

PREMIERE PARTIE

INFORMATION DE BASE SUR LE PAYS

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique

Pays de 623 000 km², enclavé au coeur du continent africain, la République Centrafricaine (RCA) partage une frontière avec cinq pays : le Tchad au nord (sur 1197 km), le Soudan à l'est (sur 1165 km), au sud le Congo (Brazzaville) sur 467 km et la RDC (République Démocratique du Congo, ex-Zaïre) sur 1577 km du fleuve Oubangui, et à l'ouest, le Cameroun (797 km) qui l'isole de l'Atlantique, l'océan le plus proche, situé à environ 1500 km. Le pays se présente comme une vaste pénéplaine allongée d'ouest en est, d'une hauteur moyenne de 600 à 700 mètres, et constituant la ligne de partage des eaux entre le système hydrographique du Tchad et celui de l'Oubangui et du Congo. A l'ouest et à l'est se trouvent deux zones montagneuses, les massifs du Yadé et du Fetit (1400 mètres). Près de Bangafo au nord et de Bangui au sud, le plateau s'affaisse à l'emplacement de deux anciennes mers intérieures.

1.1.2. Climat, sols et végétation

Trois zones climatiques nettement différenciées s'échelonnent du sud au nord : la zone équatoriale, domaine de la forêt dense ; la zone intertropicale où s'étend la savane arborée ; la zone sub-sahélienne, région des épineux. Sur l'année, les températures moyennes varient de 23° (dans l'ouest) à 27° (dans le nord-est). Elles sont de 25° à Bangui (avec des minima de 19° et des maxima de 32°). Les écarts sont peu importants selon les saisons. La plupart des régions connaissent un régime thermique à 2 maxima (le plus fort en mars, l'autre en novembre) et à 2 minima (le principal en juillet-août, l'autre en décembre).

Le régime des précipitations n'est pas homogène. Seules les régions de N'Delé et de Birao (dans le nord-est) connaissent plusieurs mois de saison totalement sèche. Ailleurs, il peut pleuvoir en toute saison, avec une ou deux pointes selon les régions. C'est ainsi qu'au sud du 6ème parallèle, on observe 2 maxima pluviométriques dont un principal en juillet-septembre et un secondaire en mai-juin. A Bangui, la pluviométrie est la plus faible de novembre à avril. Les précipitations moyennes annuelles varient du sud au nord passant de plus de 1600 mm dans la forêt tropicale à moins de 800 mm dans la zone sahélienne. La plus grande partie du territoire reçoit plus de 1200 mm par an de précipitation.

1.1.3. Population

Sur un total de 3,5 millions d'habitants, près de 43 % ont moins de 15 ans. La population est composée de 33 groupes ethniques différents où Gbayas et Bandas représentent plus de la moitié. Pygmées et Bantous, dans le sud-ouest du pays, sont minoritaires. Les trois premiers présidents sont issus de l'ethnie Ngbaka et le Président Patassé appartient au groupe Sara. On rencontre également des Peuhls, depuis 1926. Les trois quarts de la population se concentrent dans le sud et l'ouest du pays tandis

que la région orientale est peu peuplée. On constate un exode important vers Bangui, la capitale, et vers les principales villes.

1.1.4. Organisation politique et administrative

Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en sept régions, seize préfectures, 66 sous-préfectures, 175 communes et 8.800 villages ou quartiers.

Les seize préfectures sont les suivantes :

- Bamingui-Bangoran, chef-lieu : Ndélé ;
- Kémo, chef-lieu : Sibut ;
- Basse-Kotto, chef-lieu : Mobaye ;
- Haute-Kotto, chef-lieu : Bria ;
- Lobaye, chef-lieu : Mbaïki ;
- Mambéré-Kaddéï, chef-lieu : Berbérati ;
- Mbomou, chef-lieu : Bangassou ;
- Haut-Mbomou, chef-lieu : Obo
- Nana-Grébizi, chef-lieu : Kaga Bandoro ;
- Nana-Mambéré, chef-lieu : Bouar ;
- Ombella-Mpoko, chef-lieu : Bimbo ;
- Ouaka, chef-lieu : Bambari ;
- Ouham, chef-lieu : Bossangoa ;
- Ouham-Pendé, chef-lieu : Bozoum ;
- Sangha-Mbaéré, chef-lieu : Nola ;
- Vakaga, chef-lieu : Birao.

Les principales villes sont Bangui (population estimée officiellement à 623.000 habitants), Bimbo (125.000), Berbérati (77.000), Carnot (46.000), Bambari (42.000) et Bouar (40.000).

Les autorités municipales sont, à ce stade, nommées par le Gouvernement, qui désignent les présidents de délégation spéciale et les chefs de village ou de quartier.

Régime constitutionnel : La constitution de la VIème république (décembre 2004) affirme la nature présidentielle du régime, tout en reconnaissant de réels pouvoirs au Premier ministre, nommé par le président de la République, et à l'Assemblée nationale. Dans la réalité, la nature présidentialisée du régime semble s'être accentuée.

Séparation des pouvoirs, contrôle civil sur l'armée : Si la Constitution mentionne explicitement la séparation des pouvoirs, la réalité est parfois plus nuancée, compte tenu notamment de la faiblesse des divers organes des autres pouvoirs, législatif et judiciaire, face à la prééminence de l'exécutif.

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

En dépit de ces chocs qui ont freiné la croissance, accentué les tensions inflationnistes et détérioré le compte courant, la RCA a maintenu une gestion macro-économique stable, obtenant des résultats satisfaisants au regard du programme de réforme soutenu par la FRPC (facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2007-09. Cette politique macro-économique a contribué à asseoir les bases d'une reprise progressive de l'activité économique à moyen terme. En effet, l'économie centrafricaine semble aborder un nouveau tournant et affiche déjà des signes de reprise pour 2010. Le taux de croissance annuelle du PIB devrait s'améliorer pour atteindre 3.4 % en 2010 et 4 % en 2011. L'inflation a fléchi de 9.3 % en 2008 à 3.8 % en 2009, et elle devrait se situer à environ 2.6 % en 2010 et 2.3 % en 2011. Le solde du compte courant a commencé à s'améliorer timidement en 2009 (le déficit est passé de moins 10 % en 2008 à moins 9.2 %). Mais le retour à la situation d'avant la crise devrait prendre du temps.

Le pays a réalisé des réformes significatives du secteur public et, notamment, de la gestion des finances publiques. Elle a poursuivi la mise en œuvre de sa politique budgétaire qui repose sur la mobilisation des ressources intérieures, la maîtrise des dépenses, l'apurement des arriérés, et le renforcement de la crédibilité de la gestion des finances publiques. Le taux de pression fiscale, de 7.7 % en 2009, demeure néanmoins largement en dessous de l'objectif de 12.9 % que le pays s'est fixé dans le cadre de son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) 2008-10. Les principaux obstacles à une mobilisation accrue des recettes sont liés à la complexité du système fiscal et à la faiblesse des capacités, qui se traduisent par une faible efficacité dans la gestion, le contrôle et le recouvrement. Par conséquent, et en collaboration avec les partenaires au développement, les autorités ont élaboré en 2009 un programme global de réforme des finances publiques, avec pour priorité la mobilisation accrue des recettes. La stratégie de réforme de l'administration fiscale, élaborée avec l'appui du FMI, constitue ainsi un repère structurel pour la sixième revue de son programme FRPC en 2010.

L'économie centrafricaine reste dominée par le secteur primaire, qui représente structurellement plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB). Les principales activités du secteur primaire sont l'agriculture vivrière et l'élevage. Le secteur tertiaire représente plus de 30 % du PIB et comporte pour l'essentiel le commerce, alors que les industries manufacturières et la construction (BTP) qui forment l'essentiel du secteur secondaire représentent un peu plus de 10 % du PIB.

En 2010, le secteur primaire a apporté +1,7 point à la croissance. Cela tient à l'appui du Gouvernement aux agriculteurs, à l'ouverture du corridor Soudan-RCA, à l'amélioration de la production du coton liée aux conditions climatiques favorables marquées par une bonne répartition pluviométrique. Le retour graduel de la sécurité dans certaines zones de production et la distribution des insecticides et engrais aux producteurs de coton contribueraient également à renforcer l'activité dans ce secteur.

Dans le domaine de l'élevage, on note en 2010 un retour progressif des éleveurs grâce au rétablissement de la sécurité dans les zones d'élevage. Outre l'impact de la crise financière internationale, l'essor de l'exploitation forestière est contrarié par des difficultés structurelles, notamment des coûts de transport élevés dus à la hausse des prix du carburant, l'impraticabilité des routes et l'absence d'investissements lourds. Sa faible contribution (0,2 point) s'expliquerait par la progression de la production du bois qui s'établirait à 438 400 m³ en 2010 contre 408 700 m³ une année plus tôt, soit une hausse de 7,3 %. De même, l'apport de la branche extractive serait positif de 0,1 point à la croissance, en liaison avec l'amélioration de la production du diamant qui progresserait de 4,5%, à 324 400 carats. Du côté de l'or, la production demeurerait artisanale, en raison du litige qui oppose le Gouvernement à la société minière AURAFRIQUE et serait de 68 kilogrammes contre 61,3 kg un an plus tôt. Au niveau du secteur secondaire, l'apport à la croissance des industries manufacturières redeviendrait positif de 0,2 point contre -0,2 point en 2009, suite notamment à l'amélioration progressive de la sécurité à l'intérieur du pays qui favorise l'écoulement des produits manufacturiers vers les marchés intérieurs et de la consommation des ménages en milieu urbain du fait de la régularité du paiement des salaires. Le concours des activités de la branche « énergie » demeurerait négligeable. La branche des BTP contribuerait à hauteur de 0,7 point à la croissance, en rapport avec les investissements anticipés dans les secteurs publics et privés tels que les travaux de réhabilitation et de bitumage du tronçon Bouar/Garoua-Boulaï, les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures sociales et, de la construction du siège de SOFIA CREDIT par une entreprise chinoise. Pour le secteur tertiaire, le concours de 0,7 point proviendrait de la participation des administrations publiques à travers la forte présence de l'assistance technique étrangère et l'augmentation de l'effectif du personnel dans la Fonction Publique. En outre, ce secteur profiterait également de l'apport de la branche commerce, transports et télécommunications à la croissance de 0,5 point, en liaison avec la consolidation des activités commerciales, de télécommunications et des transports.

Le potentiel agricole de la RCA est malheureusement sous exploité en raison de la faiblesse des infrastructures rurales de transport et de commercialisation des produits agricoles, et des capacités d'organisation du secteur. La BafD a approuvé en décembre 2009 un projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales pouvant contribuer au désenclavement des zones de production et à l'amélioration des conditions de commercialisation des produits agricoles.

Finances publiques

En raison de la crise économique, les priorités de la politique budgétaire en 2009 ont été de : (i) renforcer la mobilisation des ressources intérieures ; (ii) crédibiliser la gestion de l'État, à travers notamment le paiement intégral de ses engagements actuels

ainsi que le remboursement des arriérés intérieurs, conformément à l'échéancier adopté en décembre 2008 ; (iii) maintenir la dynamique des réformes structurelles des finances publiques ; et (iv) relancer l'économie à travers les investissements publics et des mesures fiscales visant à atténuer l'impact de la crise économique dans les secteurs du bois et du diamant (les plus touchés), tout en maintenant une politique budgétaire prudente.

La mise en œuvre de la politique budgétaire a été globalement satisfaisante. Les autorités ont réussi à mobiliser davantage de ressources intérieures, à mieux contrôler les dépenses, à apurer une bonne partie des arriérés de la dette intérieure, et à limiter les emprunts auprès des banques commerciales. Des progrès ont également été réalisés au niveau des réformes fiscales, malgré certains retards.

A cet effet, les ressources budgétaires totales progresseraient de 5,5% à 107,2 milliards en 2010 contre 101,6 milliards une année plus tôt. La progression des ressources publiques s'expliquerait principalement par l'impact des actions de mobilisation, de suivi et de contrôle des administrations fiscale et douanière. Ainsi, les recettes fiscales s'établiraient à 89,4 milliards en 2010 contre 82,1 milliards en 2009, en rapport avec la bonne tenue des impôts sur les revenus (+23%), des impôts sur les biens et services (+4,5%) notamment la taxe sur le chiffre d'affaires en liaison avec les effets positifs du paiement régulier des salaires sur la consommation et, l'amélioration des impôts sur le commerce international (+12,2%). Pour leur part, les recettes non fiscales se contracteraient de 8,5 %, suite à la baisse de 66 % de la redevance sur les télécommunications en 2009.

S'agissant des dépenses publiques, elles augmenteraient de 19,3% pour se situer à 168,2 milliards en 2010 suite à la progression de 9% des dépenses courantes et de 44% des dépenses en capital. Les dépenses courantes s'inscriraient à 109 milliards en 2010 contre 100 milliards une année plus tôt. Parallèlement, les dépenses en capital s'accroîtraient fortement en raison de la forte mobilisation du financement extérieur et intérieur pendant la période de référence.

L'excédent budgétaire primaire de 0,4 % du PIB en 2009 céderait la place à un déficit budgétaire de 1,3 % du PIB en 2010 et le déficit budgétaire de base de 0,7 % du PIB en 2009 se dégraderait davantage à 1,8% du PIB en 2010.

Au total, la gestion des finances publiques se solderait en 2010, par un déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 61 milliards (5,5 % du PIB), en détérioration par rapport au niveau de 2009 (3,9% du PIB). En y intégrant l'amortissement de la dette extérieure de 3 milliards et la réduction des arriérés intérieurs de 20 milliards, le besoin de financement global de l'Etat s'établirait à 84 milliards. Il serait couvert principalement par des concours extérieurs à hauteur de 57

milliards et par des tirages nets sur le système bancaire de 17,7 milliards ainsi que non bancaire de 9,3 milliards.

Dettes

L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE renforcée en juin 2009 s'est traduite par un allègement global de la dette de la RCA estimé à 578.2 millions USD en valeur actualisée nette fin 2006, et par un allègement additionnel au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) estimé à 342.79 millions USD en valeur nominale. La fourniture de l'assistance PPTE et IADM s'est traduite par une réduction du ratio de la dette au PIB en valeur actualisée nette, celui-ci passant de 43 % fin 2008 à 8.3 % fin 2009, et du ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires, qui est passé de 383.5 % fin 2008 à 79 % fin 2009. L'analyse de sensibilité de la dette à long terme montre que les risques d'un alourdissement éventuel du fardeau de la dette extérieure sont liés à la faible croissance du PIB réel, à une baisse du rythme de croissance des exportations, et à une diminution du soutien des donateurs. Par conséquent, dans le contexte post IPPTE dans lequel se trouve la RCA, il est nécessaire de renforcer la performance du secteur extérieur en diversifiant la structure des exportations et en améliorant l'environnement des affaires, de maintenir une politique de financement axée sur les dons, et d'améliorer les capacités institutionnelles et l'efficacité des politiques.

En 2010, le ratio du stock de la dette extérieure se situerait à 23% du PIB contre 25,1% du PIB une année plus tôt. Parallèlement, les ratios du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires et aux exportations de biens et services reviendraient à 3,6% et 3,7% en 2010 respectivement contre 248,4% et 283,2% en 2009.

Position extérieure

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit du compte courant, hors dons s'aggraverait fortement à 136,7 milliards (-12,5 % du PIB) contre 114,8 milliards (-11,4 % du PIB en 2009), suite à la détérioration des soldes du commerce extérieur, des services et des revenus.

En effet, le solde négatif du compte commercial se creuserait davantage pour se situer à 83,5 milliards en 2010 contre 70,4 milliards une année plus tôt, dû à une détérioration des termes de l'échange de 5% suite à la progression plus forte de l'indice des prix à l'importation de 14,9% que de l'indice des prix à l'exportation de 9,2%. Les exportations s'amélioreraient nettement à 72,2 milliards contre 58,5

milliards en 2009, en liaison avec l'augmentation des recettes du coton, du diamant, du café et du bois. Pour leur part, les importations atteindraient 155,7 milliards contre 128,9 milliards, en relation avec la hausse des importations de produits pétroliers liée à la remontée des cours mondiaux. Le déficit de la balance des services s'alourdirait à 56,2 milliards contre 43,3 milliards en 2009, en rapport principalement avec la hausse des dépenses de fret et d'assurance de marchandises impulsée par les importations de biens. Par ailleurs, l'excédent de transferts courants s'établirait à 42 milliards en 2010 contre 36,5 milliards en 2009, en raison de l'accroissement des dons et, le déficit de la balance des revenus reviendrait à 0,6 milliard en 2010 contre 4,1 milliards en 2009, en liaison avec la baisse des intérêts sur la dette extérieure.

Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 25,1 milliards en 2010 contre 1,3 milliard en 2009. Ce déficit serait couvert par une baisse des réserves officielles du même montant.

1.2.2. Situation sociale

La situation sociale demeure précaire en République Centrafricaine. La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté reste encore très élevée en 2003 (67 %) et n'a pas baissé significativement en 2008 (62 %) alors que l'objectif visé à l'horizon 2015 est de ramener ce taux à 31 %. De même, sur le plan de la santé, les indicateurs sont également alarmants. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont des cibles qui ne seront également pas réalisées compte tenu de leur niveau encore très élevé en 2003, 220 pour 1000 pour la mortalité infantile, et de 1355 pour 100 000 pour la mortalité maternelle alors que les objectifs fixés en 2015 sont respectivement de 70 pour 1000 et 171 pour 100 000. Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance est de 43 ans pour l'ensemble de la population, soit 40 ans pour les hommes et 46 ans pour les femmes en 2008.

Au plan scolaire, alors que le taux brut et le taux net de scolarisation sont évalués respectivement à 94% et 60,2% dans le cycle primaire et à 27 % et 15 % dans le secondaire, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus est de 44,1% en 2008. Dans l'un et l'autre cycle scolaire, il faut noter la persistance des pesanteurs socioculturelles à l'encontre des filles. Au niveau du primaire par exemple, le taux net de scolarisation des filles est faible (55%) par rapport à celui des garçons (+65%).

Sur le plan de l'emploi, les principaux indicateurs du marché de travail montrent que la population active représente presque 84% de la population totale et se décompose en 82,5% des actifs occupés, dont 19% des sous employés, et 1,5% des sans emplois. La plupart des emplois portent sur le secteur agricole, principal moteur de l'économie.

1.2.3. Perspectives pour 2011

À long terme, les perspectives de développement de la RCA demeurent tributaires des contraintes structurelles liées à la faiblesse des capacités institutionnelles, au manque d'infrastructures, à la situation sécuritaire et au climat des affaires, peu propice au développement du secteur privé. Les autorités devront davantage mettre l'accent sur la promotion du développement du secteur privé et la mobilisation des ressources pour la réhabilitation des infrastructures économiques, et énergétiques en particulier

Les perspectives économiques de la Centrafrique pour 2011 tablent sur une consolidation de son rythme de croissance. Ainsi, la croissance économique attendue en 2011 se situerait autour de 4,1% contre 3,4% en 2010, dans un contexte caractérisé par une baisse de l'inflation qui s'établirait à 3% comme en 2010.

Au niveau des finances publiques, la gestion se solderait par un déficit budgétaire, base engagements, hors dons de 6,5% du PIB en 2011 contre 5,6% du PIB en 2010. Cette situation découlerait d'une augmentation plus forte des dépenses publiques (15,8%) que des recettes budgétaires (10,7%).

Dans le domaine des échanges extérieurs, le déficit du compte courant, hors dons se détériorerait davantage à 14% du PIB en 2011 contre 12,5% du PIB en 2010. Enfin, le taux de couverture extérieure de la monnaie se situerait à 75,5% en 2011 contre 70,4% en 2010.

DEUXIEME PARTIE

**LA REPOSE COMMUNAUTAIRE FACE AUX PRIORITES DE
DEVELOPPEMENT DE LA RCA**

2.1. GRANDES LIGNES DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Les actions et mesures envisagées dans le DSRP ont été retenues de manière à assurer un impact maximum sur les pauvres à travers un renforcement mutuel des programmes et projets des quatre piliers ci-après :

Pilier 1 : Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits

Par ce pilier, la RCA entend disposer d'ici 2013 de forces de défense et de sécurité plus modernes, républicaines et professionnelles. Les forces de défenses et de sécurité (FDS), grâce à de ressources humaines et des capacités opérationnelles renforcées, assureront la sécurité des populations et des richesses du pays sur les axes principaux du territoire. Les services de sécurité et de justice seront plus efficaces, et la criminalité en baisse sur l'ensemble du territoire de même que la circulation des armes légères de petits calibres ALPC sera mieux maîtrisée. Ces actions reposent sur les quatre axes stratégiques prioritaires ci-après :

- Le renforcement des capacités humaines et matérielles des FDS ;
- La réforme, restructuration, réorganisation territoriale et transformation participative et coordonnée du secteur et de la sécurité ;
- La sécurité sous-régionale, lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Le rétablissement et le développement de la confiance entre la population et les FDS.

Pilier 2 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit

La bonne gouvernance et la restauration de l'Etat de droit sont fondamentales pour redonner confiance au secteur privé et dynamiser l'investissement privé. En outre, leur amélioration devrait également se traduire par la mise en œuvre de meilleures politiques, notamment en matière de stabilisation de l'économie et en termes de ciblage des dépenses publiques sur les populations déshéritées ainsi que la promotion du genre. Parmi les domaines d'intervention qui seront pris en compte, on peut mentionner : la promotion de la culture démocratique et de la paix ; la restauration de l'Etat de droit ; l'amélioration et la fourniture de services publics de qualité, l'assainissement des finances publiques et la promotion de l'égalité et de l'équité de genre.

Pilier 3 : Rebâtir et diversifier l'économie

La lutte contre la pauvreté en milieu urbain et rural sera fondée sur une croissance économique forte, nécessaire pour inverser les effets pervers de la pauvreté tant un niveau national que régional. Cette stratégie de croissance s'appuiera sur les bases d'un cadre macroéconomie stable, en accord avec les grandes lignes des programmes conclus avec les Institutions de Bretton Woods. Cette croissance trouvera ses sources dans des secteurs qui induisent (directement ou indirectement) une amélioration

importante, rapide et durable des revenus et qui créeront des emplois. Elle sera portée par des investissements tant publics que privés dans (i) le secteur routier et transport fluvial et aérien ; (ii) le secteur des télécommunications ; (iii) le secteur de l'énergie ; (iv) le secteur de l'agriculture ; (v) le secteur forestier ; (vi) le secteur minier ; (vii) le secteur touristique.

Pilier 4 : Développer le capital humain

Le bas niveau des indicateurs de développement humain en RCA et son recul au cours des dix dernières années sont l'effet de la dégradation de l'espérance de vie à la naissance (43 ans) et le faible niveau de scolarisation qui figurent tous les deux parmi les plus bas niveaux de l'Afrique subsaharienne. Parmi les raisons expliquant cette situation, figurent les faibles niveaux de dépenses allouées à la fourniture de services sociaux, comme la santé, la nutrition et l'éducation. Pourtant, il est reconnu dans le monde, que de bonnes politiques et des investissements appropriés réalisés dans la réhabilitation du capital humain ont un impact certain, à moyen et long terme sur le niveau et la stabilité de la croissance grâce à la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée permettant d'obtenir des gains de productivité. Des ressources plus importantes devront être allouées aux programmes de ce secteur.

2.2. LE PER CEMAC COMME REPONSE AUX PRIORITES DE LA RCA

2.2.1. Les Axes stratégiques du PER CEMAC

Axe 1 Vision partagée

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette nouvelle vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs

Objectif stratégique 1 : assurer une bonne diffusion de la Vision 2025 de la CEMAC et le PER

Le programme de diffusion et de partage du PER vise à assurer une large appropriation du PER au niveau de tous les acteurs qui seront appelés d'une façon ou d'une autre à être impliqués dans sa mise en œuvre, les acteurs de « première ligne ». Il s'agit notamment des experts et Autorités communautaires, des experts et Autorités nationales, du secteur privé et des partenaires au développement. Pour ces acteurs, une série de séances de présentation du PER suivies d'échanges et de discussions seront organisées durant le premier semestre 2010, ceci dans le cadre d'une tournée dans chaque Etat membre. De même, des séances de partage seront organisées auprès des

institutions communautaires afin que leur personnel s'imprègne largement de la nouvelle Vision. Au niveau des partenaires au développement, une première réunion au sein de la CEMAC rassemblera tous les représentants des partenaires au développement, qui seront chargés et transmettre les informations auprès de leurs maisons-mères. En complément, quelques séances de travail spécifiques pourront être organisées avec les principaux partenaires au siège de leur maison mère. Pour accompagner ce travail de diffusion, un CD Rom présentant l'ensemble du PER sera élaboré et diffusé.

Le partage de la vision passe d'abord par une large diffusion du PER, que ce soit par une présentation directe (programme 1) ou une communication.

Le programme de communication institutionnelle du PER vise à partager les nouvelles ambitions de la CEMAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la CEMAC, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...). Une stratégie de communication sera d'abord élaborée, de façon à formaliser les objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis.

Objectifs stratégique 2 : Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre

Le PER constituera désormais le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment, en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEMAC seront capables de diversifier leurs économies et d'accélérer leur croissance. Cette action communautaire coordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres, de façon à ce que ces Etats au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

Le programme d'élaboration pour chaque Etat membre d'un PER volet Pays vise à assurer cette cohérence d'action. En partant du PER CEMAC et des plans de développement de chaque pays (stratégies de croissance accéléré, stratégies de lutte contre la pauvreté...), un document spécifique sera réalisé pour chaque Etat membre, mettant en cohérence ces deux niveaux et faisant en sorte que chaque Etat membre bénéficie au maximum de la stratégie régionale. Ce volet pays du PER sera élaboré avec les experts de chaque pays. Son élaboration renforcera l'appropriation du PER dans les

Etats membres et créera les bonnes conditions pour sa mise en œuvre effective dans chaque Etat membre.

Objectifs stratégique 3 : Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficace

Le contenu du PER étant clairement défini et décliné aussi bien au niveau régional que national, sa bonne mise en œuvre dépendra ensuite d'une claire répartition des rôles, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des programmes. Une telle répartition est présentée au chapitre 5 de ce document, avec notamment un Comité de pilotage, des groupes de projet au niveau régional et national, et une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER qui servira au quotidien de cheville ouvrière à la Commission de la CEMAC et au Comité de pilotage du PER pour la planification et le suivi des projets du PER.

La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER vise à mettre en place ce dispositif. Ceci passera par la signature du décret de mise en place par les Chefs d'Etat, idéalement dès l'adoption du PER, puis par la mise en œuvre de ce décret à travers la mise en place des différentes structures.

Axe 2 : Gouvernance et environnement des affaires

Objectif stratégique 4 : Consolider la bonne gouvernance

La mise en œuvre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté se traduira par un saut qualitatif majeur dans la gouvernance des institutions communautaires. Cela passera d'abord par la sécurisation de leur financement, les dysfonctionnements constatés jusque là dans la collecte et le reversement à la Commission de la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) rendant très difficile leur fonctionnement. En parallèle, Il s'avère indispensable de rationaliser le coût pour la Communauté de ses institutions spécialisées, leur mode de prise en charge actuelle n'étant pas pérenne. Par ailleurs, les capacités de la Commission de la CEMAC doivent être renforcées. En effet, la Commission de la CEMAC a hérité de l'ancien Secrétariat Exécutif d'une organisation peu performante, nécessitant une transformation à de multiples niveaux (les systèmes de gestion, les ressources humaines, la culture d'entreprise). Le nouveau Président de la Commission et son équipe ont résolument engagé cette transformation interne, qui devra cependant se poursuivre jusqu'en 2011 pour aboutir à une Commission véritablement capable de jouer son rôle de locomotive de la CEMAC, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PER. Enfin, une amélioration significative de la gouvernance est requise dans tous les autres organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement). Dans tous ces organismes, la représentation plus équilibrée des Etats membres dans les instances de gouvernance doit se traduire en parallèle par une importance accrue accordée au sein de ces organisations à la compétence et à la performance, pour le bien non pas d'un Etat membre, mais de la Communauté dans son ensemble.

La réforme des marchés publics vis à réformer le système de passation, d'exécution et

de règlement des marchés publics dans la CEMAC et à mettre en place des procédures plus transparentes, garantissant une meilleure gestion des ressources publiques de la Communauté. Les nouvelles procédures de passation des marchés conclus dans la Communauté doivent respecter les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de reconnaissance mutuelle, de non discrimination et de transparence, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures de passation de marchés publics. A ce titre, une Cellule de passation des marchés publics sera créée à la Commission de la CEMAC, chargée de veiller à la régularité de ces procédures à chaque étape du processus d'acquisition des fournitures, des services et des biens au sein de la Communauté. Dans chaque Institution, Organe et institution Spécialisée de la CEMAC, il devra être mise en place une commission des marchés publics chargée de mettre en œuvre toutes les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement pour chacune de ces commission des marchés d'une part d'élaborer et de faire publier un plan prévisionnel annuel de passation des marchés et d'autre part de préparer les dossiers d'appels d'offres avec, au besoin, le concours de l'expertise de la Cellule de passation des de la Commission de la CEMAC.

Le renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières, conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC, constituera enfin une composante importante du renforcement de la bonne gouvernance. Les ressources financières provenant de la gestion de ces matières premières représentent une part considérable des revenus de ces Etats et leur bonne utilisation constituera un levier clé pour l'émergence. Dans ce cadre, les pays pétroliers de la CEMAC ont souscrit à Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et au Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC). Il s'agira de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements et d'accélérer le processus d'uniformisation des codes miniers des Etats membres de la CEMAC en cours.

Objectif Stratégique 5 : Approfondir l'intégration économique

Le renforcement du système statistique régional constitue dans ce cadre une priorité. Les Etats ainsi que les institutions communautaires ne disposent pas encore de statistiques harmonisées, fiables et cohérentes. Les données statistiques disponibles restent généralement concentrées sur les indicateurs macroéconomiques et conjoncturels et sur les statistiques du commerce extérieur. La mise en place d'un système statistique régional s'avère indispensable pour consolider le travail entamé au niveau de la surveillance multilatérale et appuyer de façon pertinente le développement des politiques sectorielles. A titre d'exemple, un outil statistique fiable et harmonisé devra permettre demain d'évaluer les retombées d'un programme de lutte contre la faim. Une étude globale de renforcement de ce système devra donc être réalisée avec comme objectifs de recenser les besoins statistiques des départements de la Commission et des Etats membres, d'étudier le degré d'harmonisation des statistiques sectorielles des Etats membres, d'analyser le système statistique régional,

puis d'élaborer un programme régional à mettre en œuvre.

Le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale doit se poursuivre. Marqué par les booms pétroliers et la volonté des pays de rattraper les retards de développement, le contexte des économies de la CEMAC reste propice à certains dérapages, tels que l'inflation générée par de trop grosses dépenses publiques ou la circulation d'une trop grande masse monétaire. Ainsi, la CEMAC s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif de surveillance multilatérale afin de contrôler la stabilité économique des pays et de la région et de conduire notamment à une meilleure maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques. Compte tenu des conditions spécifiques des différents Etats, les critères existants présentent certaines faiblesses : (i) les critères sur le solde budgétaire ne semblent pas en mesure de favoriser une politique fiscale suffisamment contre-cyclique ; (ii) le critère sur l'inflation réduit la marge de flexibilité de la politique monétaire ; (iii) le critère sur la dette semblerait peu ambitieux. Ces faiblesses peuvent être revues à travers la reformulation des critères et indicateurs existants. La maîtrise du dispositif de surveillance multilatérale peut être améliorée en harmonisant les cadres législatifs nationaux, en renforçant les capacités des cellules nationales de suivi et en organisant des rencontres au niveau régional de délégués des Etats et des Institutions communautaires.

La mise en place de la réforme fiscale au sein de la CEMAC apparaît cruciale à plusieurs titres : établir des règles communes entre les Etats membres de la CEMAC et éviter ainsi les distorsions face à l'investissement, coordonner les actions de lutte contre la fraude, élargir la base fiscale et améliorer l'efficacité des administrations fiscales pour augmenter la résistance des systèmes fiscaux aux chocs de l'ouverture commerciale (pertes de recettes douanières) et de l'épuisement annoncé des réserves pétrolières dans certains Etats membres. Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'entamer une réflexion sur la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, afin de rendre la CEMAC plus attractive et de susciter un flux d'investissements privés sans lequel l'émergence ne peut être envisagée.

Objectif Stratégique 6 : Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement

La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands d'une part, et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé (PPP) d'autre part doivent permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures stratégiques (électricité, transports, télécommunications, distribution d'eau, immobilier...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Le secteur public seul ne peut plus prendre en charge ces investissements. D'importantes ressources privées sont par contre disponibles au niveau mondial pour ce type de projets mais requièrent un cadre institutionnel, juridique et réglementaire approprié à ces montages relativement complexes ((BOT Build Operate Transfer, BOO Build Operate Own, BRT Build Rent Transfer ...). Quelques rares Etats membres ont démarré leur réforme institutionnelle (à l'instar du

Cameroun pour le secteur de l'électricité) mais un long chemin reste à faire, pour bâtir dans chaque Etat membre un cadre adéquat et disposer des ressources humaines spécialisées capables de négocier et superviser la mise en œuvre de ces projets. Pour réussir, aucun Etat membre ne peut mener seul cette bataille. Non seulement un cadre régional harmonisé est incontournable dans le cadre de l'intégration économique, mais le niveau pointu d'expertise requis rend indispensable une approche coordonnée et la mise en commun des moyens. Ainsi, un cadre régional favorable aux PPP doit être rapidement élaboré au niveau communautaire. Par ailleurs, les réformes sectorielles doivent être accélérées. A cet égard et au regard du potentiel de la zone, le secteur de l'électricité constitue une priorité et toutes les synergies requises pour accélérer son développement doivent être exploitées. Dans ce cadre, une vraie volonté politique doit permettre la mise en place d'un marché intégré d'échanges d'électricité. Par ailleurs, le Cameroun étant le seul pays disposant d'une société de patrimoine, il apparaît nécessaire d'envisager la création et d'étudier la faisabilité d'une société de patrimoine régional (couvrant plusieurs Etats) et disposant de la masse critique de compétences techniques et financières pour réellement prendre en charge le lancement des multiples projets requis dans le secteur de l'électricité. Une même dynamique doit se ressentir au niveau des transports, où les besoins de rattrapage sont également considérables (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ou dans les télécommunications, où l'interconnexion des Etats membres par la fibre optique doit être menée à bout. Dans tous ces secteurs, l'accélération des investissements n'est pas simplement une question de moyens financiers, mais également de cadre institutionnel et réglementaire sur lequel la CEMAC doit aider les Etats membres à aller plus rapidement dans la bonne direction. Une réflexion régionale sur le cadre institutionnel et réglementaire adéquat dans chacun des secteurs (électricité, transports, télécommunications), ainsi que la mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures représentent deux leviers majeurs dans ce sens. Enfin, le système financier constituant également un support clé à la compétitivité de la CEMAC, la réforme des systèmes financiers doit se poursuivre et aboutir à terme à l'émergence d'un véritable marché commun des capitaux.

La mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER conditionnera la réalisation effective du PER. Trop de plans et projets, bien conçus, connaissent une mise en œuvre faible faute d'une stratégie adéquate de financement. Souvent, la forte dépendance de ces plans vis-à-vis de l'appui financier des partenaires au développement les condamnent à avancer au rythme des conditionnalités, c'est-à-dire lentement. De ce fait et au regard du niveau élevé d'investissements requis, la réussite du PER de la CEMAC passe par la mise en place d'une approche de financement innovante.

Ceci commence d'abord par la sécurisation du financement de la Communauté, avec non seulement de façon immédiate la disponibilité intégrale de la TCI, mais également à moyen terme, face au tarissement de cette ressource lié au démantèlement douanier, l'identification d'autres sources de financement. Cette identification devra faire l'objet d'une étude spécifique dès 2010. Il s'agit ensuite de garantir le financement des projets du PER. Dans ce cadre, la stratégie innovante qui a été conçue (voir au chapitre 5),

permettra à la CEMAC de se donner réellement les moyens de son ambition et de jouer un rôle de catalyseur pour attirer vers la zone un maximum de sources de financement privées et publiques aujourd'hui disponibles. Plusieurs tables rondes des investisseurs permettront de canaliser ces ressources (table ronde des bailleurs de fonds, table ronde des investissements dans le secteur minier et métallurgique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur énergétique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur agro-alimentaire de la CEMAC...).

Le programme *Entreprendre en zone CEMAC* vise à développer l'esprit d'entreprise au sein de la CEMAC. En effet, la culture de l'entrepreneuriat est aujourd'hui faible au sein des Etats membres de la CEMAC, à l'exception du Cameroun. En particulier, la situation d'Etat pétrolier « rentier » semble avoir souvent favorisé une culture de citoyen « rentier », avec un faible goût du risque. Or, le développement du secteur privé de la

CEMAC sera d'abord l'affaire des citoyens de la CEMAC. Certes, la présence de grands groupes privés apparaît nécessaire pour relier la CEMAC aux grands marchés internationaux et tirer vers le haut le tissu économique local. Mais le secteur privé ne se développera de façon significative que si des citoyens de la CEMAC prennent des risques et se lancent dans le privé pour saisir toutes les opportunités qui vont apparaître avec le PER. Cette dynamique doit être accompagnée par des politiques spécifiques au niveau des Etats membres, de la CEMAC, et en collaboration avec différentes institutions ou pays partenaires. Par ailleurs, les exportations des six pays de la CEMAC sont insignifiantes. La CEMAC représente de l'ordre de 15 % des exportations ACP vers l'Union Européenne. Le poids de la CEMAC dans l'ensemble ACP est nettement plus faible si l'on considère les exportations agricoles ; il chute en effet de 15 à 6 %. Ce programme « *Entreprendre en zone CEMAC* » devrait permettre de développer davantage les exportations de la CEMAC, à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs et la mise à niveau des entreprises, l'accompagnement des entreprises de transformation vers une industrialisation plus poussée, le renforcement de la coopération avec d'autres zones économiques et Institutions internationales, etc.

Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire

Objectif Stratégique 7 : Bâtir un espace CEMAC intégré

Le premier objectif est de passer d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place.

Le programme régional d'interconnexions électriques vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place :

La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans la cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la rentabilité des deux autres interconnexions à rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le programme régional de développement des infrastructures de transport vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, reliant toutes les capitales de la CEMAC, ainsi que les pôles économiques les plus dynamiques et favorisant un aménagement cohérent, coordonné et respectueux de l'environnement de l'espace territorial de la CEMAC. Il comporte :

- Huit tronçons routiers, d'aménagement ou de bitumage, identifiés sur les grands corridors régionaux ;
- Cinq projets ferroviaires, d'aménagement ou de construction, qui vont favoriser l'exploitation des ressources minières ;
- Une spécialisation métier des grands ports de la CEMAC (Kribi, Malabo, Pointe Noire, Bangui) ;
- Trois ports secs de transbordement : N'Gaoundéré (port sec déjà existant), Bangui et Brazzaville
- Un pont rail-route Brazzaville-Kinshasa ;
- Deux sociétés de transport : une société de cabotage pour le transport de conteneurs et de produits pétroliers raffinés et une société régionale de transport maritime pour le transport des passagers et des marchandises en vrac ;
- Une compagnie aérienne Air CEMAC.

Le programme CEMAC numérique permettra à la CEMAC de réduire son fossé numérique. La fibre optique est aujourd'hui reconnue, en comparaison avec le satellite, comme le moyen le plus fiable et le moins onéreux pour le support des télécommunications, particulièrement l'internet haut débit et le téléphone. Le projet 'CAB' (Central Africa Backbone) permettra de relier par fibre optique le Cameroun, la RCA et le Tchad dans sa première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans sa seconde phase, interconnectant l'ensemble des pays de la CEMAC. L'étude environnementale et sociale a déjà été réalisée pour la phase 1 et la mise en œuvre est en cours.

Objectif Stratégique 8 : Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles.

La CEMAC dispose à la fois de sols et sous-sols riches à exploiter et d'un écosystème rare à préserver. Cet objectif stratégique vise à gérer ce paradoxe, à travers une politique volontariste et adaptée d'aménagement de l'espace, ceci autour de quatre programmes.

Le programme de système d'information géospatial de la CEMAC vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l'espace et de l'environnement. Il permet la mise en place d'un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géo-référencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des même fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l'environnement, une surveillance accrue des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l'aménagement du territoire. Cette plateforme ouvre la voie à une multiplicité d'applications et de services, relevant soit du domaine public (couverture sanitaire, prix sur les marchés locaux ...) soit du domaine privé (surveillance des zones stratégiques, carte de promotion des investissements...). Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet. Afin de faciliter la mise en œuvre, des partenariats seront recherchés avec des acteurs de rang mondial comme Google.

Le programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle mondial de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre (GES). Avec 39% de la surface totale de cette forêt et environ 72 millions d'ha de forêts, l'enjeu est considérable pour les Etats membres de la CEMAC. Elle pourra disposer d'un patrimoine mondial valorisé et son exploitation durable offrir aux populations une source pérenne d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Ce programme permettra notamment de distinguer les zones qui pourront être allouées à l'exploitation forestière ou agricole, aux réserves de biodiversité ou encore à l'usage des populations, renforçant l'insertion de ces derniers dans l'exploitation forestière et agricole. Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

Le programme régional de développement de l'habitat vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit - filières créatrices d'emplois et aussi filières motrices du développement économique local et national. Le programme comprendra notamment :

- le renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, les pays manquant souvent de capacités tant en termes de formulation de stratégies et de politique d'habitat, que d'élaboration de projets et de mise en œuvre. (Architectes, ingénieurs, urbanistes, entreprises de construction compétentes etc..) ;
- la mise en place d'un mécanisme régional de financement de l'habitat, face aux carences notées dans le financement de l'habitat par les banques classiques ;
- la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats

publics-privés pour permettre aux Ministres en charge du secteur mais également au secteur privé d'échanger sur les politiques et stratégies communes pour promouvoir l'habitat. Un tel cadre pourrait être adossé à la conférence des Ministres Africains de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD) ;

- La promotion de l'habitat social et la restructuration de l'habitat précaire.

Le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux permettra de structurer l'aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d'une véritable dynamique d'innovation et d'investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés :

Deux pôles dans l'énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle GNL :

- Deux pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages ;
- Un pôle agropastoral des savanes ;
- Un pôle de pêche et d'aquaculture.

Ce programme permettra d'affiner le montage institutionnel de ces pôles et de contribuer aux les études d'impact et de mise en place.

Axe 4 : Capital humain

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs piliers de croissance devant la porter (en particulier l'énergie, l'économie verte et les mines et la métallurgie) ne disposent pas des ressources humaines qualifiées dont les entreprises de ces secteurs auront besoin. Or, ceci n'est pas le cas aujourd'hui et l'offre de formation supérieure actuelle disponible dans les Etats membres de la CEMAC n'y préparera pas non plus. Un renforcement structurel de cette offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent être préparés dès maintenant pour obtenir des résultats significatifs d'ici une décennie. L'axe 4 du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 9 : Développer les ressources humaines.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines de la CEMAC en vue de l'émergence économique sera atteint à travers deux programmes.

Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Pour cela, la CEMAC, en s'appuyant sur l'état des lieux de l'existant en matière de formation supérieure dans les six Etats membres qui sera réalisé dans le cadre des PER volets pays, définira la situation cible souhaitée à

l'horizon 2025 et une politique d'accompagnement appelée « Programmes Centres d'Excellence Régionaux (CER) » qui devra y mener. Des fusions, des partenariats publics-privés, des partenariats avec des structures de formation de renommée internationale, une meilleure imbrication entre ces centres de formation supérieure et le secteur privé régional seront sans doute nécessaires pour favoriser l'émergence de ces centres d'excellence. Le programme Centres d'Excellence Régionaux de la CEMAC vise à mettre en place des appuis pour stimuler cette dynamique, en appuyant de façon spécifique et ciblée les centres d'excellence potentiels identifiés. La fusion prévue au niveau des institutions spécialisées de formation de la CEMAC doit constituer à cet égard une expérience pilote et favoriser la mise en place au sein de la CEMAC d'un centre de formation en économie et en management de rang international, en direction aussi bien du secteur public que du secteur privé. Elle aidera à mettre en place une politique d'excellence à l'échelle régionale et à garantir la pérennité du système ainsi mis en place, notamment en ce qui concerne le financement, en tirant des leçons des échecs du passé. Le PER fait apparaître d'énormes besoins de formation dans de nombreux secteurs (bâtiment, pétrole et produits pétroliers, électricité, télécommunications...). Or, l'enseignement supérieur des Etats membres de la CEMAC est confronté à de nombreuses difficultés et l'offre de formation dans les filières des piliers de croissance est très faible. De plus, ce type de formation dans des filières spécialisées ne peut être efficace si chaque Etat membre développe son propre système de formation de façon isolée. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir créer des pôles de formation qui vont abriter les centres d'excellence régionaux d'enseignement supérieur dans les filières suscitées qui auront un rayonnement régional. En plus de ces avantages, les CER pourront jouir d'une autonomie de gestion aussi bien administrative que financière mais bénéficieront de subventions de la Communauté et de l'aide des partenaires internationaux. Le « CER CEMAC » sera un label dont bénéficieront les structures de formation existantes et éligibles sur la base d'un cahier de charges, ou d'autres à créer. Ce programme pourra s'inspirer de l'expérience réussie de d'autres zones économique en la matière, l'UEMOA par exemple, notamment en ce qui concerne sa coordination, son financement, et sa mise en œuvre.

Le programme Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage a été doté les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés que vont nécessiter le développement grâce à la mise en place du PER de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Les besoins dans ces secteurs en main d'œuvre qualifiée vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Il s'agira donc d'y combler les besoins d'enseignement technique et de formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de disposer des profils requis et de réduire ainsi de façon significative le chômage dans tous les Etat membres, en particulier le chômage des jeunes. Dans ce cadre, et sur la base d'une évaluation des besoins des économies de la CEMAC à l'horizon 2025 et des meilleures pratiques internationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dans ces filières, la CEMAC élaborera puis mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de

l'apprentissage, en appui aux politiques nationales dans ce domaine.

Objectif Stratégique 10 : Renforcer les systèmes de santé

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée en Agence de la CEMAC dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours. Cette mutation institutionnelle en fera le bras opérationnel de la Commission en matière de santé publique, chargé de la mise en œuvre de ce programme. Tout en lui maintenant la souplesse opérationnelle qui lui a permis de mettre en place plusieurs partenariats internationaux (avec par exemple la banque allemande de développement KfW, l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union Européenne), ce nouveau statut de l'OCEAC devrait lui permettre de renforcer la synergie opérationnelle avec la Commission et de ainsi dynamiser et démultiplier son action.

La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau permettra une meilleure prise en charge des patients dans des domaines ciblés où il existe un véritable déficit de structures sanitaires et de ressources humaines formées dans la CEMAC, se traduisant par une prise en charge déficiente des patients ou des évacuations sanitaires coûteuses. Les domaines les plus sollicités sont notamment la cardiologie, la neurologie, les spécialités chirurgicales ou la cancérologie. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'un réseau régional de soins de santé spécialisés de haut niveau, d'une part en identifiant sur la base d'un cahier des charges des structures de santé de référence éligibles à un appui, soit de favoriser leur création. Ces structures pourront bénéficier de divers appuis à définir (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

Axe 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation

L'axe 5 du PER vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un marché intégré de 34 millions d'habitants, en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et en une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. L'accompagnement de cette mutation se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 11 : Accélérer la mise en œuvre du marché commun

La mise en œuvre accélérée du marché commun de la CEMAC se fera à travers trois programmes.

Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence.

Le programme de facilitation des transports et transits vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations douanières. Les barrières physiques et non physiques sur les axes routiers de la CEMAC, ainsi que les procédures douanières lentes et complexes devront progressivement cesser. Parallèlement aux modes de financement habituels avec l'appui des partenaires au développement, des modes de financement plus innovants impliquant le secteur privé devront sans doute être envisagés pour accélérer la construction des postes frontières. Ce programme de facilitation des transports et transits s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac) qui prévoit l'utilisation de la géolocalisation (GPS) pour assurer la traçabilité des marchandises, la réduction des délais et la maîtrise de coûts.

Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement vise à rendre effectif l'objectif de l'Acte constitutif du 16 mars 1994 d'assurer au sein de la CEMAC une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La mise en place en janvier 2010 du passeport communautaire biométrique constituera une première étape dans ce sens. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée. Pour cela, la CEMAC coordonnera des rencontres régionales par corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), chargées pour chaque corps de lui proposer les modalités requises et la feuille pour arriver au droit d'établissement dans l'ensemble de l'espace CEMAC.

Objectif Stratégique 12 : Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation ;

La CEMAC va promouvoir la compétitivité de ses entreprises et faciliter leur accès aux marchés d'exportation à travers deux programmes.

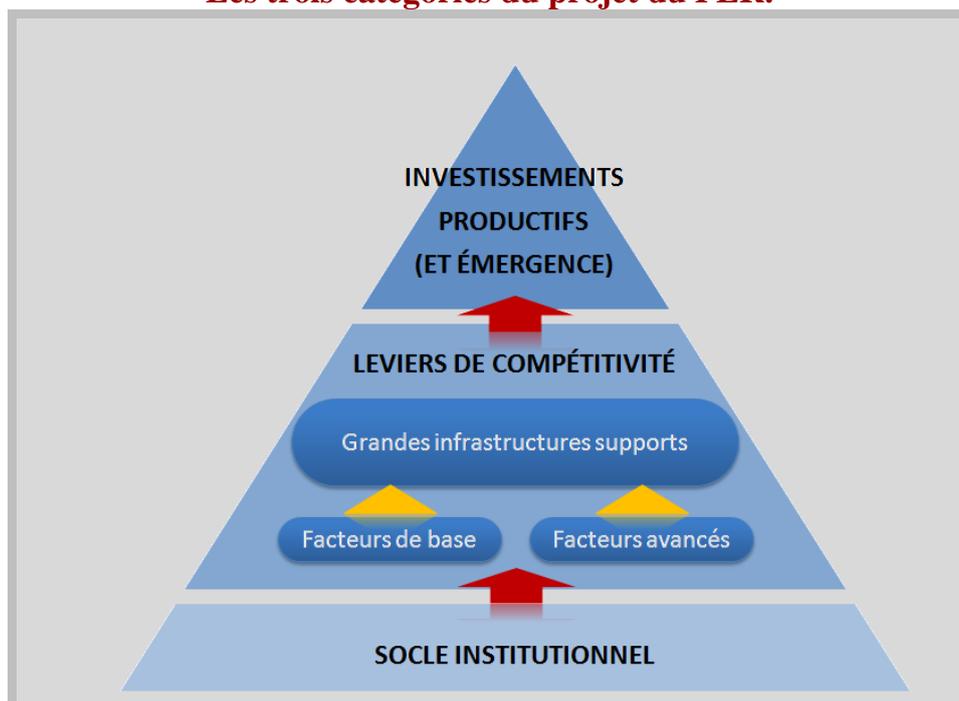
Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards qu'exige une compétitivité internationale dans les filières identifiées dans le PER comme les grandes filières d'exportation de la CEMAC. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des hydrocarbures (raffinage pétrolier, GNL, GPL, pétrochimie, engrais), des filières métallurgiques et des produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction), de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...) et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...). Chaque filière fera l'objet d'un appui spécifique visant à un renforcement des capacités des acteurs de la filière ou à une meilleure structuration de la chaîne de valeur de la filière au niveau régional. Ses appuis incluront notamment :

Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux vise à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. En effet, la CEMAC a désormais comme ambition de se positionner avec force dans un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et de devenir une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Aussi, les accords commerciaux existant et les partenariats stratégiques de la CEMAC doivent être repensés selon cette nouvelle optique. En particulier, des partenariats commerciaux étroits et multiformes devront progressivement se mettre en place entre d'une part la CEMAC, et d'autre part la RDC, l'Angola et le Nigéria. De même, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du P et d'une CEMAC émergente en 2025. Enfin, une coopération active et des partenariats stratégiques ciblés devront également être mis en place pour accélérer le développement de certaines filières (la Chine pour accélérer le développement et l'émergence d'une puissance métallurgique ? l'Inde pour accélérer le développement agricole et la production d'engrais ? le Brésil et l'Europe pour accélérer le développement de l'économie forestière et d'une puissance verte ?). La CEMAC doit ainsi devenir un partenaire des Etats membres dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement.

2.2.2. Les projets intégrateurs De la RCA pour le quinquennat 2011-2015

Trois catégories distinctes de projets apparaissent dans le PER CEMAC : le socle institutionnel, les leviers de compétitivité et les investissements productifs

Les trois catégories du projet du PER.



Le socle institutionnel représente la fondation sans laquelle rien ne pourra se faire de façon durable. Sa mise en place constitue un préalable, mais également un chantier permanent d'ajustement et de consolidation. Les programmes constitutifs de ce socle sont les quatre programmes liés à la vision partagée et le Programme 5 «Renforcement de la Gouvernance et des Capacités des Organes et Institutions Communautaires ». Bâtir le socle institutionnel revient donc pour la CEMAC à bâtir des institutions solides liées par une vision partagée.

Les leviers de compétitivité constituent les facteurs indispensables à la construction d'une économie compétitive. On y distingue trois sous groupes : les facteurs de base, les facteurs avancés et les grands projets d'infrastructures : (i) *Les facteurs de base* représentent les éléments de mise en place d'un cadre global intégré et harmonisé, notamment l'intégration économique, le marché commun, certaines politiques sectorielles limitées aux aspects de coordination et d'harmonisation (i.e. politique commerciale commune, coopération et accords de libre échange, programme santé) et le suivi de leur mise en œuvre (programme Observatoire de l'intégration). Ils représentent les missions de base traditionnelles d'une institution d'intégration. (ii) *Les facteurs avancés* regroupent l'ensemble des infrastructures économiques de soutien à la compétitivité, qu'il s'agisse d'un cadre réglementaire sophistiqué (cadre réglementaire pour les partenariats public/privé – PPP - ou pour la transparence de la gestion des industries extractives), d'une infrastructure de soutien à haute technicité (les infrastructures qualité, le système statistique, la formation supérieure de pointe ou la formation professionnelle d'insertion, les infrastructures de facilitation de transit, les services financiers, un dispositif spécialisé de préparation et de gestion de projets) et les politiques sectorielles capitalisant sur cette infrastructure de soutien et mobilisant derrière une vision régionale forte les acteurs du secteur (politiques communes dans les secteurs soutiens à la compétitivité et politiques communes des secteurs de diversification économique). (iii) *Les grands projets d'infrastructures* (réseaux de transport, d'interconnexions électriques, de fibre optique et grands projets d'aménagement) représentent des leviers de compétitivité sophistiqués et souvent extrêmement coûteux. Ils sont de plus en plus pris en charge par le secteur privé (et non plus le budget public), dans le cadre de Partenariats Public Privé (PPP), ce qui montre la nécessité et l'importance critique de la mise en place des facteurs avancés.

Les investissements productifs regroupent les investissements dans la production et les services marchands, à vocation régionale et qui concernent avant tout le secteur privé, dès lors que le socle institutionnel et les leviers de compétitivité sont déjà en place.

Axes	Projets
Axe 1. Vision partagée	Projet 3 : Actions de communication sur la Vision 2025 du PER CEMAC de la Centrafrique Projet 4 : Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER
Axe 2. Bonne Gouvernance et environnement des affaires	Projet 13 : La Politique Commune de l'électricité : <ul style="list-style-type: none"> • Financement d'infrastructures par le Fonds Emergence CEMAC • Financement de projets de production et d'interconnexion électrique par le Fonds Emergence CEMAC Projet 22 : Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques
Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire	<p style="text-align: center;">Projets 28 / 29/ 30 : Projets d'interconnexions électriques</p> Projet 28: interconnexions à 220 kv <ul style="list-style-type: none"> • Composante : Bangui – Dimoli – Yaoundé et Bangui – Ouesso Projet 29 : Construction des barrages et centrales électriques Centrafrique : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du barrage électrique de Dimoli (130 à 180 MW) ; - Construction du barrage électrique de Kembé (50 MW). Projet 30 : Electrification transfrontalière de moyenne tension : <ul style="list-style-type: none"> . Centrafrique – RD Congo : Bangui – Zongo. <p style="text-align: center;">Projets 31-39 : Aménagement de Tronçons routiers régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le corridor DOUALA-YAOUNDE-BANGUI : <ul style="list-style-type: none"> - Ngaoundéré / Garoua-Boulaï (Cameroun) / Bouar (RCA) • Sur le corridor POINTE NOIRE-BRAZZAVILLE-BANGUI-NDJAMENA : <ul style="list-style-type: none"> - Ouesso/Bomassa (Congo) / Bayanga / Nola/Mbaiki (RCA); Projet modifié et pris en charge par les fonds BAD. - Bossembele/Bossangoa / Bekay (RCA) / Mbaikoro (Tchad). Projet 40 : Transport routier

	<p>Corridor Ndjamena/Bangui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bitumage de la route Moundou-Doba (travaux achevés sur financement UE) • Bitumage de la route Doba/Koumra (travaux achevés) • Bitumage de la route Koumra/Sarh (travaux en cours depuis 2010 sur financement BAD) • Bitumage de la route Sarh/Sido/frontière RCA • Bitumage de la route Bossembele/Bossangoa/Bekay (RCA)/ Mbaikoro (Tchad)
	<p>Projet 41 : transport ferroviaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de la liaison Bélabo – Garoua – Boulai (Cameroun) – Bangui (RCA).
	<p>Projet 42 : Projets routiers en quête de financements tant pour les études que pour les travaux :</p> <p>Sur le corridor Douala-Yaoundé-Bangui</p> <p>Bitumage de la route Bertoua-Batouri-Kentzou-Berberati</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche des financements en cours pour Etudes et travaux.
	<p>Projet 45 : Facilitations des transports et transits</p> <p>La construction de douze postes frontières équipés de pèses essieux et d'équipement informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corridor Douala-Yaoundé-Bangui : 2 postes frontière ;
	<p>Projet 49 : Projet Central Africa Backbone (Phase 1)</p>
	<p>Projet 58 : Bangui plateforme logistique régionale /Zone Economique Spéciale</p>
	<p>Axe 4. Capital Humain</p>

	Projet 64 : La Réforme et Généralisation du système LMD (Licence – Master – Doctorat)
	Projet 65 : Centre d'Excellence Régional dans la formation Technique Supérieure (domaine à identifier)
	Projet 67 : Mise en place/Consolidation d'un réseau d'actrices économiques
	Projet 69: Lutte contre les grandes endémies-Centrafrrique
Axe 5. Marché commun et Diversification économique	Projet 74 : Application des textes de l'Union Douanière
	Projet 77 : Mise en place du passeport CEMAC et des bornes biométriques.
	Projet 80 : La Politique Agricole Commune de la CEMAC <ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre agricole garantissant la sécurité alimentaire • Développer des filières agricoles d'exportation • S'orienter vers une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement • Former et insérer dans le secteur, une génération de jeunes nouveaux agriculteurs professionnels,
	Projet 86 : Projet de maîtrise et d'économie d'eau dans les exploitations agricoles familiales
	Projet 88 : Lutte contre la déforestation
	Projet 89 : Appui aux Accords de libre échange

2.2.1.2. Les projets intégrateurs de la RCA pour les années 2016-2025

A sélectionner sur proposition de la Cellule nationale

Prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets est adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

4. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
5. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée

ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
6. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.